

PATRIMOINE ET COMMERCE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 JUIN 2009

Bilan

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements	Net (N) 30/06/2009	Net (N-1) 30/06/2008
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	17 245 669	17 244 950	719	1 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	17 245 669	17 244 950	719	1 000
ACTIF IMMOBILISE	17 245 669	17 244 950	719	1 000
STOCK ET EN-COURS				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	11 392	9 525	1 867	1 867
Autres créances	475 558	173 007	302 551	152 635
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	486 950	182 532	304 418	154 502
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	651		651	65
Charges constatées d'avance	616 499		616 499	
TOTAL disponibilités et divers :	617 150		617 150	65
ACTIF CIRCULANT	1 104 100	182 532	921 568	154 567
TOTAL GÉNÉRAL	18 349 769	17 427 482	922 287	155 567

BILAN PASSIF

RUBRIQUES		Net (N) 30/06/2009	Net (N-1) 30/06/2008
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	<i>dont versé</i>	4 310 849	4 310 849
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		7 193 968	7 193 968
Ecarts de réévaluation	<i>dont écart d'équivalence</i>		
Réserve légale		431 084	431 084
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves règlementées			
Autres réserves		39 314	39 314
Report à nouveau		(13 473 196)	(13 412 103)
Résultat de l'exercice		(213 429)	(61 093)
	TOTAL situation nette :	(1 711 410)	(1 497 981)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
	CAPITAUX PROPRES	(1 711 410)	(1 497 981)

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	

DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	103	125
Emprunts et dettes financières divers		
	TOTAL dettes financières :	103
		125
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 569	
Dettes fiscales et sociales	240	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 940 785	1 653 423
	TOTAL dettes diverses :	2 633 594
		1 653 423
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
	DETTES	2 633 697
		1 653 548

	TOTAL GENERAL	922 287	155 567
--	----------------------	----------------	----------------

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (Première partie)

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2009	Net (N-1) 30/06/2008
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets		
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits		
	100	25
PRODUITS D'EXPLOITATION	100	25
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises (et droits de douane) Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock Autres achats et charges externes		
	135 208	78 082
TOTAL charges externes :	135 208	78 082
IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales	718	
TOTAL charges de personnel :		
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges		
TOTAL dotations d'exploitation :		
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
CHARGES D'EXPLOITATION	135 926	78 082
RESULTAT D'EXPLOITATION	(135 826)	(78 057)

COMPTE DE RESULTAT (Seconde partie)

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2009	Net (N-1) 30/06/2008
RESULTAT D'EXPLOITATION	(135 826)	(78 057)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		90
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		90
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	281	
Intérêts et charges assimilées	77 322	20 666
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	77 603	20 666
RESULTAT FINANCIER	(77 603)	(20 576)

RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(213 429)	(98 632)
--------------------------------------	------------------	-----------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		37 539
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		37 539
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		37 539

BENEFICE OU PERTE	(213 429)	(61 093)
--------------------------	------------------	-----------------

Tableau de flux de trésorerie

	30/06/2009 1 an	30/06/2008 1 an
Résultat d'exploitation	(135 826)	(78 057)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		37 539
Dotations aux amortissements et provisions (hors actif circulant)		
Plus ou moins values d'actifs immobilisés		
Charge d'impôt		
Impôts versés		
Variation du BFR	(73 606)	(381 053)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(209 432)	(421 571)

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations financières		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		

Augmentation de capital		
Dividendes versés		
Variation des dettes financières diverses	210 040	415 057
Remboursements d'emprunts		(5 980)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	210 040	409 077

TOTAL GENERAL	608	(12 494)
----------------------	------------	-----------------

Trésorerie d'ouverture	(60)	12 435
Trésorerie de clôture	548	(60)

Tableaux de variation des capitaux propres

	30/06/2007	Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2007	Résultat de la période 01/07/2007 - 30/06/2008	30/06/2008
Capital social ou individuel	4 310 849			4 310 849
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 193 968			7 193 968
Réserve légale	431 084			431 084
Autres réserves	39 314			39 314
Report à nouveau	(12 727 944)	(684 159)		(13 412 103)
Résultat de l'exercice	(684 159)	684 159	(61 093)	(61 093)
CAPITAUX PROPRES	(1 436 888)		(61 093)	(1 497 981)

	30/06/2008	Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/06/2008	Résultat de la période 01/07/2008 - 30/06/2009	30/06/2009
Capital social ou individuel	4 310 849			4 310 849
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	7 193 968			7 193 968
Réserve légale	431 084			431 084
Autres réserves	39 314			39 314
Report à nouveau	(13 412 103)	(61 093)		(13 473 196)
Résultat de l'exercice	(61 093)	61 093	(213 429)	(213 429)
CAPITAUX PROPRES	(1 497 981)		(213 429)	(1 711 410)

Annexes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 30 JUIN 2009

Annexe aux comptes de la Société Patrimoine et Commerce pour l'exercice clos le 30/06/09, dont le total bilan est de 922 287 € et dont le compte de résultat dégage une perte de 213 429 €.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Les titres de Billon Frères et Cie sont toujours intégralement dépréciés en considération du plan de cession de cette société décidé le 13 avril 2006 par le Tribunal de Commerce de Lyon.

Ces titres de participation sont maintenus au bilan tant que la clôture de la liquidation n'est pas prononcée.

- Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II – FAITS MARQUANTS ET AUTRES INFORMATIONS

- Changement de contrôle de la Société

La société Duval Participations a acquis le contrôle de Billon SA le 26 septembre 2008 et a acquis simultanément auprès de F2 Consulting, ancien associé majoritaire, l'intégralité de la créance que F2 Consulting détenait sur Billon SA.

A l'issue de l'assemblée générale mixte du 22 décembre 2008, la nomination de nouveaux administrateurs a été ratifiée, la dénomination sociale de la société a été modifiée pour « Patrimoine et Commerce » et le siège social a été transféré au 7 rue Nationale à Boulogne-Billancourt (92100).

Consécutivement, une garantie de cours initiée par Duval Participations sur les actions de Patrimoine et Commerce a été ouverte du 06 au 19 février 2009. Elle s'est soldée par l'acquisition de 250 actions Patrimoine et Commerce par Duval Participations.

- Reconstitution des capitaux propres et transformation de la Société en société en commandite par actions :

En exécution des décisions et autorisations conférées par l'assemblée générale mixte du 15 juin 2009 et en vue de la transformation de la Société en société en commandite par actions, le conseil d'administration, réuni le 15 juin 2009, a décidé de procéder à une augmentation de capital pour un montant de 2 102 853 euros avec maintien du droit préférentiel de souscription suivie d'une réduction de capital. A l'issue de la période de souscription ouverte le 17 juin 2009 et close le 29 juin 2009, l'augmentation de capital a été entièrement souscrite.

Cette augmentation de capital a été comptabilisée en juillet 2009. L'opération est définitivement réalisée à la date du certificat du dépositaire des fonds (Société Générale), soit le 9 juillet 2009.

Au 30 juin 2009, la situation nette est négative à hauteur de 1 711 K€. Le tableau ci-dessous présente également la situation nette de la société à la même date si les opérations de reconstitution des capitaux propres telles qu'achevées le 9 juillet 2009 étaient prises en comptes.

Comptes sociaux de Patrimoine et Commerce	Nombre d'actions	Capital Social	Primes, réserves et report à nouveau	Total des capitaux propres
Situation au 30/06/2009 avant augmentation de capital	1 413 393	4 310 848,65 €	- 6 022 258,62 €	- 1 711 409,97 €
Situation au 30/06/2009 après augmentation de capital (définitivement réalisée le 9 juillet 2009)	2 102 853	315 427,95 €	76 015,08 €	391 443,03 €

- Non établissement des comptes consolidés du Groupe Patrimoine et Commerce

Une des deux filiales directes de Patrimoine et Commerce, Billon Frères & Cie, a fait l'objet d'un plan de cession en date du 13 avril 2006, à la suite d'une procédure de redressement judiciaire débutée le 27 avril 2005.

De même, les trois filiales de Billon Frères & Cie : Alberti Teintures, Tricotages de Lyon et Tricotages de Jujurieux, ont fait l'objet d'un plan de cession en date du 13 avril 2006, à la suite de procédures de redressement judiciaire débutées le 27 avril 2005.

Les plans de cession de ces 4 sociétés :

- ont entraîné la cession de la totalité de leurs actifs corporels et incorporels et donc l'arrêt de toute activité,
- impliquent leur prochaine dissolution, conformément à l'article 1844-7, alinéa 7 du Code Civil,
- ne rendent plus obligatoire la préparation de comptes annuels.

L'autre filiale directe de Patrimoine & Commerce, Billon Développement, n'a eu qu'une activité très limitée depuis sa création. Dans ces conditions, Patrimoine et Commerce ne publie plus de comptes consolidés depuis l'exercice clos au 30 juin 2006.

- Intégration fiscale

Patrimoine et Commerce est la société tête d'un groupe d'intégration fiscale intégrant :

- SARL Billon Développement,
- SASU Billon Frères & Cie.

III – EVENEMENTS POST CLÔTURE

Le conseil d'administration du 9 juillet 2009 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, la réalisation de la réduction de capital d'un montant de €6 098 273,70 et ce faisant la reconstitution des capitaux propres. Il a enfin pris acte de la transformation de la Société en société en commandite par actions dont le capital social est désormais de 315 427,95€.

La société a entamé les démarches pour se voir prochainement apporter, notamment par Duval Investissements & Participations (« DIP »), société indirectement contrôlée par Monsieur Eric Duval, une trentaine de sociétés détentrices directement ou indirectement d'actifs et de droits immobiliers. La valeur à dire d'expert des actifs et droits immobiliers détenus par ces sociétés est supérieure à 160 millions d'euros au 30 juin 2009. Sous réserve de l'approbation de ces apports par les organes sociaux, D.I.P. est appelée à l'issue de cette opération à devenir l'actionnaire majoritaire de Patrimoine et Commerce.

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluations	Acquisitions, apports, création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions / mises hors services	Valeur brute fin d'exercice
Participations mises en équivalence						
Autres participations	17 245 669					17 245 669
Prêts						
Total immobilisations financières :	17 245 669					17 245 669

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

au 30/06/2009

ETAT DES CREANCES (brutes de provision)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	11 392		11 392
RRR à obtenir	3 588	3 588	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	297 949	297 949	
Groupe et associés	174 021	1 014	173 007
TOTAL au 30/06/2009	486 950	302 551	184 399

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5ans
Fournisseurs et comptes rattachés	692 569	692 569		
<i>dont factures non parvenues</i>	<i>649 256</i>	<i>649 256</i>		
Etat - charges à payer	240	240		
Groupe et associés	1 940 785*	1 940 785		
TOTAL au 30/06/2009	2 633 594	2 633 594		

(*) Dont compte courant incorporé pour 1 937 000 €
au capital en date du 9 juillet 2009.

au 30/06/2008

ETAT DES CREANCES (brutes de provision)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances clients	11 392		11 392
RRR à obtenir			
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	152 635	152 635	
Groupe et associés	173 007		173 007
TOTAL au 30/06/2008	337 034	152 635	184 399

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5ans
Fournisseurs et comptes rattachés				
<i>dont factures non parvenues</i>				
Etat - charges à payer				
Groupe et associés	1 653 423	1 653 423		
TOTAL au 30/06/2008	1 653 423	1 653 423		

PROVISIONS
au 30/06/2009

	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0			0
Prov. sur autres immo. financières	17 244 669	281		17 244 950
Provisions sur comptes clients	9 525			9 525
Provisions sur comptes courants	173 007			173 007
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	17 427 201	281		17 427 482
TOTAL général au 30/06/2009	17 427 201	281		17 427 482

au 30/06/2008

	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0			0
Prov. sur autres immo. financières	17 244 669			17 244 669
Provisions sur comptes clients	9 525			9 525
Provisions sur comptes courants	173 007			173 007
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	17 427 201			17 427 201
TOTAL général au 30/06/2008	17 427 201			17 427 201

CHARGES CONSTATEES D'AVANCES

Au 30/06/2009, les charges constatées d'avance sont significatives (616 K€) et correspondent à des charges relatives à des opérations postérieures à la clôture (augmentation de capital et projet d'apport d'actifs).

Au 30/06/2008, les charges constatées d'avance étaient nulles.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30/06/2009	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1 413 393	3,05
+ Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
- Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
= Actions ou parts sociales composant le capital soc. en fin d'exercice	1 413 393	3,05

Postérieurement à l'augmentation de capital puis à la réduction de capital constatées le 9 juillet 2009, le capital social est composé à ce jour de 2 102 853 actions de nominal 0,15 €.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 30/06/2009	Capitaux propres	Quote-part du du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (Plus de 50% du capital détenu)			
Billon Développement	719	100%	(2 923)
Billon Frères	(3 410 708)	100%	(2 249)

2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
--	--	--	--

VENTILATION DE L'IMPOT

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	(213 429)	-	(213 429)
Résultat exceptionnel (et participation)	-	-	-
Résultat net comptable au 30/06/2009	(213 429)	-	(213 429)

Déclaration de conformité

DECLARATION DE CONFORMITE AU 30-06-2009**Attestation**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion du rapport financier annuel et l'annexe ci-joints présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.



Eric Duval
Gérant

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

En milliers d'euros	30/06/2009				30/06/2008			
	Grant Thornton		A4 Partners		Grant Thornton		UEC	
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés	7,2	100%	6,1	100%	5,4	100%	3,6	100%
Missions accessoires	-		-		-		-	
Sous-total	7,2	100%	6,1	100%	5,4	100%	3,6	100%
Juridique, fiscal, social	-		-		-		-	
Autres prestations (si > 10% des honoraires d'audit)	-		-		-		-	
Sous-total	-		-		-		-	
TOTAL	7,2	100%	6,1	100%	5,4	100%	3,6	100%

Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

Les honoraires liés à l'augmentation de capital constatée le 9 juillet 2009 ne figurent pas dans le tableau car rattachés à l'exercice suivant.

Rapport de gestion de la gérance

PATRIMOINE ET COMMERCE

Société en commandite par actions au capital de €315.427,95
Siège social : 7-9 rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt
395 062 540 RCS Nanterre

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 DECEMBRE 2009**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte annuelle afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de Patrimoine et Commerce SCA (ci-après la « Société ») durant l'exercice clos le 30 juin 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Un rapport complémentaire présentant les projets de résolutions est joint au présent rapport. Vous trouverez également, conformément aux dispositions légales en vigueur, un rapport relatif à l'usage par le Conseil d'administration de la délégation consentie par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes et des rapports des commissaires aux apports ainsi que du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes y afférent.

A- ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES***1- Situation et évolution de la Société au cours de l'exercice clos au 30 juin 2009***

Les actions Patrimoine et Commerce sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000062689 (compartiment C).

Nous vous rappelons qu'au début de l'exercice clos, la SARL Duval Participations a acquis auprès de F2 CONSULTING, ancien actionnaire majoritaire, 942.333 actions de la Société, représentant 66,67% du capital social.

Les administrateurs de la Société ont démissionné et de nouveaux administrateurs ont été nommés à titre provisoire. Il s'agissait de :

- Monsieur Eric Duval, (jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 30/06/12)
- Monsieur Dominique Jouaillec, (jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 30/06/12)
- Madame Lydia Le Clair, (jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 30/06/08)

- Mademoiselle Pauline Duval, (jusqu'à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 30/06/08).

Le Conseil d'administration a alors décidé de nommer en qualité de Président Directeur Général Monsieur Eric Duval et Monsieur Dominique Jouaillec a été nommé Directeur Général Délégué.

Nous vous rappelons également que par assemblée générale du 22 décembre 2008, la Société a changé sa dénomination, anciennement « Billon SA », pour adopter celle de « Patrimoine et Commerce ».

Elle a également transféré son siège social au 7-9 rue Nationale à Boulogne-Billancourt (92100), et a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Au cours de cette assemblée, les mandats d'administrateur de Madame Lydia le Clair et de Mademoiselle Pauline Duval ont été renouvelés, pour une durée de 6 exercices.

2- Analyse de l'évolution des affaires et de la situation financière de la Société

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Société a connu une activité essentiellement concentrée, à compter de son changement d'actionnaire majoritaire, sur l'étude de son développement futur et à son orientation vers un rôle de holding animatrice de sociétés immobilières à vocation patrimoniale. Les apports qui vous sont décrits dans le rapport complémentaire de votre gérance sont l'aboutissement de l'ensemble de ces travaux et études.

Le résultat net annuel (perte de 213 K€) s'explique principalement par des achats et charges externes pour 135 K€ (dont 75 K€ d'honoraires de management facturés par Duval Participations) et par des intérêts sur le compte courant avec Duval Participations (pour 77 K€). Il est à noter qu'un certain nombre de charges ont été virées au compte « Charges constatées d'avance » (616 K€), ces charges étant relatives à des opérations postérieures à la clôture (augmentation de capital et projet d'apport d'actifs).

Au 30 juin 2009, les dettes financières de la Société (1 941 K€) sont constituées de comptes courants avec Billon Développement et avec Duval Participations (respectivement pour 3 K€ et 1 K€) et de 1 937 K€ correspondant à la part de la dette envers Duval Participations en attente de compensation dans le cadre de l'augmentation de capital décidée le 15 juin 2009 et constatée le 9 juillet 2009.

Au 30 juin 2009, la situation nette est négative à hauteur de 1 711 K€. Le tableau ci-dessous présente la situation nette de la Société à la même date en prenant en compte les opérations de reconstitution des capitaux propres définitivement réalisées le 9 juillet 2009.

Comptes sociaux de Patrimoine et Commerce	Nombre d'actions	Capital Social	Primes, réserves et report à nouveau	Total des capitaux propres
Situation avant augmentation de capital	1 413 393	4 310 848,65 €	- 6 022 258,62 €	- 1 711 409,97 €
Situation au 30/06/2009 après augmentation de capital (définitivement réalisée le 9 juillet 2009)	2 102 853	315 427,95 €	76 015,08 €	391 443,03 €

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Société n'a pas compté de salarié.

3- Facteurs de risques

Les facteurs de risques de la Société sont décrits au chapitre 8 du Document de Référence enregistré par l'AMF le 15 juin 2009 sous le numéro R.09-056. Ceux-ci incluent en particulier les facteurs de risque liés à la réalisation des apports d'actifs envisagés à la Société, qui en ferait une « foncière cotée ».

4- Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Rien n'est à mentionner à ce titre.

5- Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

6- Activité polluante ou à risque & informations relatives aux conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement

La Société étant une société de prestations de services et compte tenu de la nature de ces prestations, les conséquences de l'activité de la Société sur l'environnement peuvent être considérées comme nulles.

7- Activité des filiales et participations

La Société détient 100% du capital et des droits de vote des sociétés :

- SARL BILLON DEVELOPPEMENT, dont l'objet social consiste à être une holding financière et effectuer des prestations de services. Cette société a été immatriculée le 12 juin 2007.
- SAS BILLON FRERES ET CIE dont l'objet social consiste en la conception, la fabrication, la vente d'étoffe à maille et de tissus techniques. Elle possède 100% du capital et des droits de vote des sociétés suivantes :
 - o Alberti Teintures (312 346 034 RCS Bourg en Bresse)
 - o Les Tricotages de Jujurieux (307 638 809 RCS Bourg en Bresse)
 - o Les Tricotages de Lyon (963 501 457 RCS Bourg en Bresse).

Billon Frères et Cie et ses trois filiales ont fait l'objet de plans de cession en avril 2006. Depuis cette date, elles sont administrées par un administrateur judiciaire qui s'emploie à liquider les actifs et passifs résiduels, en vue de pouvoir clôturer leur liquidation judiciaire.

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives aux résultats des filiales et participations de la Société.

8- Prises de participation et contrôle

Au cours de l'exercice clos, la Société n'a pris ni contrôle ni participation dans quelques sociétés que ce soit.

9- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous rappelons que par assemblée générale du 15 juin 2009, les actionnaires de la Société ont décidé de consentir une délégation de compétence au Conseil d'administration d'un montant maximal de €.2.500.000, puis de réduire le capital social de €.6.098.273,70 sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant minimum de €.2.100.000.

L'objet social a été modifié. Il est désormais rédigé comme suit :

« *Tant en France qu'à l'étranger, sous toutes les formes, pour compte propre ou en participation avec des tiers* » :

A titre principal :

- la prise de participation dans toutes sociétés, personnes morales et entités dont l'objet principal ou l'activité principale est l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur par voie de location de biens et

droits immobiliers, la construction en vue de la location, ainsi que la gestion de ce portefeuille de participations,

- l'animation, le conseil, la gestion et l'assistance de telles personnes morales, sociétés et entités,

A titre accessoire :

- l'acquisition, la construction et la prise à bail sous toutes les formes y compris emphytéotique de biens et droits immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire ou l'annexe desdits biens et droits immobiliers en vue de l'exploitation et de leur mise en valeur par voie de location,

- la prise de participation ou d'intérêt sous toutes les formes dans toute société ou entreprise exerçant une activité quelconque en relation avec la gestion et l'animation d'immeubles de toute nature, l'expertise immobilière, la réhabilitation, la rénovation, l'entretien et la maintenance de biens immobiliers, l'acquisition en vue de la revente, le cas échéant la promotion immobilière, et plus généralement dans le domaine de l'immobilier,

A titre exceptionnel, l'échange, l'arbitrage ou l'aliénation sous toutes les formes de tout actif relevant de l'objet principal de la société. »

Une décision de transformation de la Société en société en commandite par actions a également été adoptée, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation et de la réduction de capital, permettant une reconstitution des capitaux propres à un montant au moins égal au montant du capital social.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 juin 2009, a décidé d'utiliser la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale et d'augmenter le capital social de €2.102.853.

Au terme de la période de souscription, le Conseil d'administration a pu constater la souscription de la totalité des 689.460 actions nouvelles et la réalisation définitive de l'augmentation de capital. Le Conseil d'administration a dès lors pu constater la réalisation de la réduction du capital social qui a ainsi été ramené à €315.427,95, puis la reconstitution des capitaux propres et enfin la transformation de la Société en société en commandite par actions.

Nous vous indiquons enfin que Monsieur Eric Duval et la société Duval Gestion (512 695 958 RCS Nanterre) ont été nommés Gérants de la Société.

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres : Messieurs Dominique Jouaillec et Michel Fortin ainsi que Madame Lydia Le Clair. Par décision du Conseil de surveillance du 9 juillet 2009, Monsieur Dominique Jouaillec a été nommé Président du Conseil de surveillance.

10- Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les actionnaires auront, lors de la prochaine assemblée générale, à se prononcer sur les apports à la Société de titres d'une trentaine de sociétés directement ou indirectement détentrices de biens immobiliers à usage principalement commercial.

En cas d'approbation et de réalisation de ces apports, la Société deviendra la holding de tête de ce qu'il est communément appelé une « foncière cotée » et opétera pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées, dès qu'elle satisfera aux conditions requises par l'article 208 C du code général des impôts.

Ces opérations d'apport sont plus amplement décrites dans le rapport de la gérance vous présentant le texte des projets de résolutions ainsi que dans le document d'enregistrement visé par l'Autorité des marchés financiers, qui constitue une annexe au dit rapport.

B- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1- Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Nous vous rappelons que la direction générale de la Société était confiée au Président du Conseil d'administration et à un Directeur Général Délégué jusqu'au 9 juillet 2009. Depuis cette date, la Société est une société en commandite par actions, elle est dirigée par les deux gérants.

2- Mandats des administrateurs au cours de l'exercice clos

Jusqu'au 26 septembre 2008, Messieurs Frédéric Féry, Laurent Féry, Robert Penez et Bernard Senglet assuraient les fonctions d'administrateurs de la Société.

Depuis le 26 septembre 2008 et jusqu'à la clôture de l'exercice considéré, les administrateurs de la Société qui était alors toujours une société anonyme étaient :

- Monsieur Eric Duval
- Monsieur Dominique Jouaillec
- Madame Lydia Le Clair
- Madame Pauline Duval.

Monsieur Eric Duval assumait les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Monsieur Dominique Jouaillec exerçait également des fonctions de direction générale, grâce à un mandat de Directeur Général Délégué.

Les mandats des administrateurs, du Président du Conseil d'administration et des Directeurs Généraux ont pris fin au jour de la transformation de la Société en société en commandite par actions.

3- Liste des mandats des administrateurs et directeurs généraux

Vous trouverez en annexe du présent rapport la liste des mandats sociaux de chacun des administrateurs de la Société au cours de l'exercice clos.

Pour votre parfaite information, vous trouverez également en annexe du présent rapport la liste des mandats des gérants nommés par l'assemblée générale du 15 juin 2009, à savoir Monsieur Eric Duval et la SARL Duval Gestion.

4- Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle ils exercent leur mandat.

Monsieur Eric Duval, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société du 26 septembre 2008 au 30 juin 2009 n'a perçu aucune rémunération et aucun avantage en nature par la Société pour l'exercice clos le 30/06/09.

Monsieur Dominique Jouaillec, Directeur Général Délégué de la Société du 26 septembre 2008 au 30 juin 2009, n'a perçu aucune rémunération et aucun avantage en nature par la Société pour l'exercice clos le 30/06/09.

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons que la rémunération de la Gérance, depuis que la Société a adopté la forme de société en commandite par actions, est prévue à l'article 14 des statuts, qui est rédigé comme suit :

« La Gérance a droit à la rémunération suivante, composée d'une partie fixe et d'une partie variable :

14.1 Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle sera d'un montant de 100.000 euros, hors taxes, indexé au 1er janvier de chaque année et pour la première fois le 1er janvier 2011 en fonction de la variation positive de l'indice Syntec. L'indice de référence sera le dernier indice Syntec connu au 1er janvier 2010 comparé au dernier indice Syntec connu à la date de la révision, soit pour la première fois le dernier indice Syntec connu le 1er janvier 2011. La rémunération fixe annuelle sera payée par douzième, mensuellement, dans les quinze jours maximum de la présentation de la facture correspondante.

14.2 Rémunération variable

La rémunération variable sera déterminée sur la base des trois éléments suivants :

- (i) la progression de l'EBITDA consolidé du groupe formé par la Société et ses participations entre l'EBITDA de l'exercice N et l'EBITDA de l'exercice N-1 retraité
- (ii) la valeur des investissements réalisés, et
- (iii) la valeur des désinvestissements / cessions réalisées.

Pour le point (i), la rémunération variable sera égale à 10% de la progression d'un exercice à l'autre de l'EBITDA consolidé. Cette variation sera calculée par différence entre l'EBITDA de l'exercice N et l'EBITDA retraité de l'exercice N-1, laquelle variation devra nécessairement être positive pour que la Gérance puisse prétendre à une rémunération à ce titre.

L'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel consolidé du groupe, avant variation de la juste valeur des actifs et des passifs (immeubles de placement, passifs financiers, etc...), avant dotations aux amortissements et provisions, avant reprise sur amortissements et sur provisions, avant rémunération de la gérance (fixe et variable) telle que prévue au présent article et avant résultat sur cessions d'actifs. L'EBITDA de chaque exercice sera calculé sur la base des comptes consolidés tels que publiés.

Afin de permettre une comparaison de la performance du groupe dont la Société est la mère, abstraction faite de toute variation de périmètre des actifs en gestion d'un exercice à l'autre, l'EBITDA de l'exercice N-1 sera retraité des éléments suivants :

- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N :

Un montant égal à 85% des loyers facturés durant l'exercice N provenant des investissements réalisés durant ce même exercice N sera ajouté à l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1,

- Retraitement des effets des investissements intervenus durant l'exercice N-1 :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre de l'exercice N-1 provenant des investissements réalisés durant l'exercice N-1 sera ajouté à l'EBITDA consolidé de ce même exercice N-1, exclusivement si cette différence est positive,

- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N sera déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1, exclusivement si cette différence est négative,

- Retraitement des effets des désinvestissements intervenus durant l'exercice N-1 :

Un montant égal à 85% de la différence entre les loyers facturés au titre de l'exercice N et les loyers facturés au titre l'exercice N-1 provenant des désinvestissements réalisés durant l'exercice N-1 sera déduit de l'EBITDA consolidé de l'exercice N-1.

Il est précisé que les loyers facturés servant de base de calcul aux ajustements ci-dessus sont les loyers calculés actif par actif. Pour les investissements, les loyers seront pris en compte à partir de la date à laquelle ils auront été intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Pour les désinvestissements, il sera retenu la date à laquelle les loyers auront cessé d'être intégrés dans les comptes consolidés de la Société. Les notions d'investissements et de désinvestissements sont les mêmes que celles plus amplement décrites ci-dessous.

La rémunération variable en fonction de la progression d'un exercice à l'autre de l'EBITDA consolidé sera calculée pour la première fois sur la base des comptes consolidés de l'exercice clos en 2010 et des comptes consolidés de l'exercice clos en 2011. En cas de modification de la computation de l'exercice social de la Société, le calcul de la rémunération variable fondée sur la progression de l'EBITDA devra être réalisé sur des périodes comparables.

Pour le point (ii), la rémunération variable sera due pour chacune des tranches suivantes :

- 1% de la valeur des investissements comprise entre 0 euro et 80 millions d'euros ;*
- 0,50% de la valeur des investissements comprise entre 80 millions et un centime d'euros et 120 millions d'euros ;*
- 0,25% de la valeur des investissements supérieure à 120 millions et un centime d'euros ;*

Les tranches ci-dessus seront actualisées annuellement en fonction de la variation positive de l'indice du coût de la construction (ICC) selon les mêmes règles que celles définies à l'article 17.2 ci-après.

Pour le point (iii), la rémunération variable représentera 0,25% de la valeur des désinvestissements / cessions / ventes immobilières.

On entend par « valeur des investissements », le montant des investissements réalisés directement par la Société ou ses participations dans le cadre de leur développement avec les précisions suivantes :

a) En cas d'acquisitions immobilières, il sera retenu le montant brut de l'acquisition figurant dans l'acte notarié (acquisition directe ou par voie de crédit-bail immobilier). En cas de rénovation et/ou de travaux complémentaires, une facture complémentaire sera établie à la date de début d'amortissement de l'actif concerné (dans les comptes sociaux du bénéficiaire des travaux de rénovation) sur la base du coût des travaux effectués.

b) En cas d'apport d'actifs immobiliers, il sera retenu le montant brut réévalué des actifs immobiliers apportés sans tenir compte des passifs éventuellement repris.

c) En cas d'acquisition de société, il sera retenu la valeur réévaluée des actifs détenus par la société sans tenir compte des passifs.

d) En cas de fusion, il sera retenu la valeur réévaluée des actifs détenus par la société absorbée sans déduire les passifs.

Il est précisé que la rémunération ne portera pas sur les opérations de cession, d'apport, de fusion, d'acquisition de sociétés intervenant entre les sociétés membres du groupe consolidé Patrimoine & Commerce. Si l'investissement est réalisé par une participation de la Société, celle-ci pourra acquitter directement la rémunération variable correspondante à la gérance.

Cette rémunération variable sera versée au(x) gérant(s) :

- *Pour les investissements visés au paragraphe a) dans les trente jours de l'acquisition;*
- *Pour les investissements visés aux paragraphes b), c), et d) ci-dessus, dans les trente jours de la réalisation de l'investissement.*

On entend par « valeur des désinvestissements / cessions / ventes immobilières », le montant des cessions d'actifs immobiliers réalisées par la Société ou ses participations, les cessions de sociétés à prépondérance immobilière (au sens fiscal du terme), les apports de sociétés à prépondérance immobilière conduisant à l'arrêt de la consolidation par méthode de l'intégration proportionnelle ou globale desdites sociétés apportées. La rémunération variable sur les « désinvestissements / cessions / ventes immobilières » sera calculée sur la base de la valeur de l'acte notarié ou de la valeur brute des actifs des sociétés cédées ou apportées selon le cas (sans déduction des passifs). La rémunération variable sera versée au(x) gérant(s) dans les 30 jours de la réalisation du désinvestissement.

14.3

Aucune autre rémunération ne peut être attribuée aux gérants, en raison de leur fonction, sans avoir été préalablement décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires après accord unanime des commandités.

Le ou les gérants ont droit, en outre, au remboursement de toutes les dépenses, des frais de déplacement et des frais de toute nature qu'ils exposeront dans l'intérêt de la société, y compris ceux découlant des recours à des prestataires de services extérieurs.

La rémunération à laquelle le ou les gérants aura droit pourra être facturée soit directement à la Société soit à ses participations. Dans ce dernier cas, la quote-part de rémunération perçue par la gérance, et économiquement à la charge de la Société, sera déduite de la rémunération devant être versée par la Société.

Il est précisé qu'en cas de pluralité de gérants, ils feront leur affaire de la répartition de ladite rémunération entre eux. »

Nous portons également à votre connaissance qu'il ne sera pas établi de rapport spécial prévu par l'article L.225-184 du code de commerce, sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, aucune option de souscription ou d'achat n'ayant actuellement été consentie dans votre Société.

5- Existence et composition du Conseil de surveillance

Depuis le 9 juillet 2009, date à laquelle la Société est devenue une société en commandite par actions, il existe un Conseil de surveillance dont chacun des membres désignés par l'assemblée générale du 15 juin 2009 exerce un mandat dont la durée expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010.

Nous vous rappelons que les trois membres actuels du Conseil de surveillance sont :

- Monsieur Dominique Jouaillec qui en assure la Présidence,
- Madame Lydia Le Clair,
- Monsieur Michel Fortin.

Nous vous informons que l'assemblée générale des commanditaires aura à se prononcer sur la désignation de deux nouveaux membres du Conseil de surveillance.

Il vous est proposé de nommer Messieurs Jean-Hubert Moitry, né le 1^{er} septembre 1960 à Casablanca (Maroc), domicilié 4 rue Galliera à Paris (75116) et Thierry de Haynin, né le 25 août 1960 à Paris, domicilié 1 Chemin Barrauraz – 1291 Commugny (Suisse).

La Gérance a, d'ores et déjà donné son accord sur ces nominations, si celles-ci sont adoptées lors de la prochaine assemblée générale des commanditaires.

L'associé commandité n'aura pas à se prononcer sur ces nominations qui relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale des commanditaires (article L.226-4, al. 2 du code de commerce).

C- Actionnariat

1- Eléments relatif aux opérations de la Société sur ses propres actions

Conformément à l'article L.225-211 alinéa 2 du code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice clos, la Société n'a ni acheté ni vendu d'actions en application des articles L.225-208, L.225-209 et L.225-209-1 du code de commerce.

2- Actionnariat salarié

S'agissant d'une société holding ne comptant aucun salarié, les informations relatives à l'actionnariat salarié sont sans objet de même que l'exposé sur l'impact de l'activité en matière d'emploi.

3- Eléments de répartition du capital

Nous vous rappelons que la SARL Duval Participations a pris le contrôle de la Société (dont la dénomination était alors Billon SA) le 26 septembre 2008 en acquérant 942.333 actions auprès de F2 Consulting.

La SARL Duval Participations détenait au 30 juin 2009 942.583 actions représentant 66,69% du nombre total d'actions de la Société suite à l'acquisition de 250 actions dans le cadre de la garantie de cours ouverte du 6 au 19 février 2009.

Duval participations détient à ce jour 1.622.683 actions de la Société représentant plus de 77% du nombre total d'actions, suite à la souscription de 680.100 actions nouvelles émises lors de la réalisation de l'augmentation de capital décidée le 15 juin 2009.

4- Récapitulatif des acquisitions, cessions de titres de la Société et instruments financiers, éléments relatifs aux ajustements des options de souscription ou d'achat d'actions

Rien n'est à signaler à ce titre.

5- Structure du capital

La répartition du capital de la Société au 30 juin 2009 et celle après reconstitution des capitaux propres sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Avant augmentation de capital 30 juin 2009			Après augmentation de capital 9 juillet 2009		
	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Duval Participations	942 583	66,69%	66,69%	1 622 683	77,17%	77,16%
Public	470 810*	33,31%	33,31%	480 170*	22,83%	22,83%

* 23 actions bénéficient d'un droit de vote double.

Au 30 juin 2009, la Société ne détient aucune de ses propres actions et n'a pas mis en œuvre de programme de rachat d'actions.

D- COMPTES ANNUELS ET RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

1- Comptes consolidés

Nous vous indiquons, en premier lieu, que la Société n'a pas établi de comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009, à l'instar des exercices précédents.

2- Comptes annuels

Nous vous présentons maintenant en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2009, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires à l'instar des exercices précédents.

Le montant des achats et charges externes s'élève à €.135.208 contre €.78.082 pour l'exercice précédent.

La Société a enregistré en charge d'*impôts, taxes et assimilés* la somme de €.718 au cours de l'exercice clos alors que l'exercice précédent ne faisait apparaître aucune charge.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à un montant négatif de €.135.826 contre un montant négatif de €.78.082 pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - €.77.603, il ressort à - €.213.429 contre - €.98.632 pour l'exercice précédent.

En l'absence de résultat exceptionnel et d'impôt sur les sociétés, le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2009 est une perte de €.213.429, contre une perte de €.61.093 pour l'exercice précédent.

3- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons, sur décision du Conseil de surveillance, d'affecter la perte de l'exercice considéré d'un montant de €.213.428,74 en totalité au poste « report à nouveau ».

Le poste « report à nouveau » dont le montant au 30 juin 2009 était négatif de €.13.473.196,16, ressortirait ainsi à un montant négatif de €.13.686.624,90.

Nous vous rappelons cependant que le bilan établi au 30 juin 2009 ne prend pas en compte l'augmentation et la réduction de capital du 9 juillet 2009.

Le poste « report à nouveau » d'un montant négatif de €.13.473.196,16 au 30 juin 2009 a été ramené à un montant négatif de €.6.239.914, par décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2009, par affectation des postes « prime d'émission, de fusion, d'apports... » et « autres réserves ». En outre, le montant de la réduction de capital d'un montant de €.6.098.273,70 a été imputé sur la report à nouveau qui ressort ainsi, au 9 juillet 2009, à un montant toujours négatif de €.141.640. Le poste report à nouveau ressortirait, après affectation de la perte de l'exercice clos au 30 juin 2009, à un montant négatif de €.355.068,92.

Le montant des capitaux propres qui apparaît comme négatif dans les comptes que nous vous présentons (-€.1.711.410) ressortirait à un montant positif de €.391.443,03, corrigé de l'impact des opérations sur capital réalisées au 9 juillet 2009.

Nous vous rappelons en outre qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

4- Montant des capitaux propres dans le cadre de l'article L.225-248 du code de commerce et impact de l'augmentation de capital réalisée le 9 juillet 2009

Nous invitons les actionnaires, lors de l'assemblée générale à constater que le montant des capitaux propres a été reconstitué au terme d'une augmentation puis d'une réduction de capital réalisées le 9 juillet 2009.

Nous vous rappelons que dans la cadre de la transformation de la Société en société en commandite par actions, les commissaires aux comptes ont établi un rapport attestant que le montant des capitaux propres était au moins égal au montant du capital social.

5- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009 ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

6- Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions en vigueur le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

E- CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.226-10 ET SUIVANT DU CODE DE COMMERCE

Nous vous rappelons qu'il vous appartiendra de vous prononcer sur le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.226-10 du code de commerce.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions relevant de l'article L.226-10 du code de commerce, pour l'établissement de leur rapport spécial.

Conformément à l'article L.225-39 du code de commerce, la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales ont été communiqués aux commissaires aux comptes.

F- MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous rappelons que les mandats des membres du Conseil de surveillance expireront à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2010.

G- MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous indiquons que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société GRANT THORNTON expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2012.

Nous vous indiquons que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société A4 PARTNERS expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 30 juin 2014.

H- OPERATIONS D'APPORTS

Nous vous proposons d'approuver, au cours de l'assemblée générale annuelle, un certain nombre d'apports de sociétés directement ou indirectement détentrices de biens immobiliers principalement à usage commercial.

Comme indiqué ci-dessus et plus amplement détaillé dans le rapport complémentaire de la gérance ainsi que dans le document d'enregistrement soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers, ces opérations d'apports ont pour objet de transformer votre société en « foncière cotée ».

Ceci fait l'objet des résolutions n° 7 à 19.

I – OPERATIONS SUR LE CAPITAL

Vous êtes également appelés à vous prononcer sur un certain nombre de résolutions financières couramment adoptées dans des sociétés cotées, qui permettront à votre gérance de réagir au mieux aux besoins en capital de votre Société. Ces résolutions sont plus amplement détaillées dans le rapport complémentaire de la gérance sur les projets de résolutions.

J – ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes :

Structure du capital social

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à la somme de €315.427,95, divisé en 2 102 853 actions intégralement libérées, toutes de même catégorie et de €0,15 de valeur nominale chacune. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions (article 11 des statuts)

Il est rappelé, comme stipulé à l'article 11 des statuts de la Société, que les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales, réglementaires ou statutaires contraires.

A ce titre, les statuts prévoient, au-delà des obligations légales de déclaration des franchissements de seuils, que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société égale ou supérieure à un pour cent (1%) ou un multiple de cette fraction est tenue de notifier à la Société par lettre recommandée, dans un délai de 5 (cinq) jours de bourse à compter de la transaction qui lui permet de dépasser l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus, les titres qui constituent l'excédent de la participation sont privés de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un pour cent (1%) du capital en font la demande dans les conditions prévues par la loi.

Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Droit de vote double (articles 25.2 et 25.3 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toute action entièrement libérée pour laquelle il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 (deux) ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le nombre de droits de vote dont dispose chaque associé commanditaire en assemblée générale est égal au nombre de droits attachés aux actions qu'il possède.

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe actuellement aucun titre conférant à son titulaire un droit de contrôle spécial, à la seule exception des 100 parts détenues par DUVAL GESTION, en sa qualité d'unique associé commandité de la Société.

Ces parts confèrent au commandité les droits prévus par les lois et règlements et les statuts de la Société et notamment un dividende précipitaire équivalent à 1,75% du dividende annuel mis en distribution.

Accords entre actionnaires

La Société n'a pas connaissance de l'existence de pacte d'actionnaires

Règles applicables à la nomination et au remplacement des gérants (article 13 des statuts)

Au cours de l'existence de la Société, tout nouveau gérant est désigné à l'unanimité des commandités, sans que l'accord ou l'avis du Conseil de surveillance ou de l'assemblée ne soit nécessaire. Chaque gérant peut être révoqué par décision unanime des commandités qui n'ont pas à motiver leur décision.

Règles applicables à la modification des statuts de la Société

Les modifications statutaires relèvent de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'article 27.3 des statuts stipule que lors d'une assemblée générale extraordinaire, les délibérations ne peuvent être adoptées, qu'avec l'accord unanime et préalable du ou des commandités ; toutefois, en cas de pluralité de commandités, les délibérations requises pour décider la transformation de la Société en société anonyme ne nécessiteront l'accord préalable que de la majorité de celle-ci. Ledit accord doit être recueilli par le gérant, préalablement à la réunion de ladite assemblée générale ordinaire dans les conditions précisées à l'article 22 des statuts.

Pouvoir des organes de direction au titre de l'émission ou le rachat d'actions

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 15 juin 2009, a décidé d'utiliser la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 15 juin 2009 et d'augmenter le capital social de €2.102.853, dans le cadre des opérations de recapitalisation préalables à la transformation de la Société en société en commandite par actions, définitivement réalisée le 9 juillet 2009.

Il est proposé à l'assemblée générale du 4 décembre 2009 de déléguer aux gérants la compétence aux fins de décider un certain nombre d'augmentation de capital :

- Délégation de compétence à donner à la gérance à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public ;
- Délégation de compétence à donner à la gérance pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ;
- Autorisation consentie à la gérance en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, pour fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital ;
- Autorisation à donner à la gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner à la gérance à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social ;
- Délégation de compétence à donner à la gérance à l'effet de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société ;
- Délégation de compétence à donner à la gérance pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Par ailleurs, il est proposé à l'assemblée générale de permettre à la gérance d'opérer sur les actions de la Société et de lui donner l'autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres des organes de direction ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

*
* *

Nous vous précisons, enfin, que certains points sans objet ne seront pas traités dans le présent rapport ou ne feront pas l'objet d'un rapport spécial :

- Les obligations de conservation des titres pour les dirigeants bénéficiaires d'option de souscription d'achat d'actions,
- Les injonctions ou sanctions prononcées par l'Autorité de la Concurrence à l'encontre de la Société,
- La gestion collective visée à l'article L.225-102 du code de commerce,
- L'attribution d'actions gratuites,
- Les opérations au titre des options d'achat ou attributions d'actions gratuites dans les filiales,
- L'aliénation d'actions en vue de la régularisation de participations croisées,
- Les actions d'autocontrôle,
- La mise en œuvre du programme de rachat d'actions,
- La description des principaux risques et incertitudes auxquels la société/les entreprises comprises dans la consolidation sont confrontées,

*

**

Votre Gérance vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'elle soumet à votre vote.

La Gérance

Annexe 1 : Liste des mandats des administrateurs

1. Mandataires sociaux jusqu'au 25 septembre 2008 :

Frédéric Féry (Président du Conseil d'Administration et Directeur général)

- Président de la SAS L.A.O
- Président de SAS F2 CONSULTING,
- Président de la SAS KHEOPS,
- Gérant de la SARL BILLON DEVELOPPEMENT,
- Gérant de la SARL VAISE COURTAGE,
- Gérant de la SARL Margaux Investissements,
- Gérant de la SARL R.Ecrins,
- Gérant de la SCI Big Fish,
- Gérant de la SCI Gizeh,
- Gérant de la SCI Berthelot 2004,
- Gérant de la SCI Pulp Fiction,
- Gérant de la SCI Vaise 2006,
- Gérant de la SCI Béziers 2007.

Laurent Féry (Administrateur)

- Administrateur de la société Neuville Industrie,
- Président de la SAS Fimage packaging,
- Président de la SAS Cofima Products,
- Représentant permanent de la société H.C.C dans la SA FINAERO,
- Gérant de la SCI Saint georges 2006.

Bernard Senglet (Administrateur)

- Administrateur de la société Neuville Industries,
- Gérant de la SCI Denfert.

Robert Penez (Administrateur)

- Gérant de la SCI Hippocrate

2. Mandataires sociaux du 26 septembre 2008 au 30 juin 2009 :

Eric Duval (Président du Conseil d'administration et Directeur Général)

AMENAGEMENT DE LA SAURAIE	SARL	439 052 952	NANTERRE	Gérant
BAIE DE SOMME	SARL	419 538 830	NANTERRE	Gérant
CASTELYS	SARL	449 990 605	NANTERRE	Gérant
CINEMA FONTAINE ALIZES	SARL	505 338 48	NANTERRE	Gérant
CIXIS	SARL	440 141 620	NANTERRE	Gérant
FINANCIERE DUVAL	SAS	401 922 497	NANTERRE	Président
HOLDING GOLF	SAS	495 295 446	NANTERRE	Président
HPA	SAS	480 081 397	PARIS	Président
IMMINVEST	SARL	418 652 665	NANTERRE	Gérant
ISTRES ALIZES	SARL	452 742 141	NANTERRE	Gérant

MDB PROMOTION	SARL	391 904 695	NANTERRE	Gérant
MIREPINS	SARL	409 178 779	NANTERRE	Gérant
MOBAT	SARL	397 650 722	NANTERRE	Gérant
MOBAT CONTRACTANT GENERAL	SARL	431 365 634	NANTERRE	Gérant
NHP	SARL	491 116 042	NANTERRE	Gérant
DUVAL PARTICIPATIONS	SARL	508 104 387	NANTERRE	Gérant
DUVAL GESTION	SARL	512 695 958	NANTERRE	Gérant
OCEANPEAK	SARL	478 194 087	AIX	Gérant
ODALYS	SAS	443 301 718	AIX	Président
ODALYS CITY	SARL	491 118 378	NANTERRE	Gérant
PORTE SUD ALIZES	SCCV	449 570 340	NANTERRE	Gérant
ROND POINT	SCCV	423 837 632	NANTERRE	Gérant
RT PROMOTION	SARL	447 614 975	NANTERRE	Gérant
SAN MARTINU	SARL	494 600 935	NANTERRE	Gérant
SARL DE LA GRANGE	SARL	493 807 119	NANTERRE	Gérant
SARL DE MALEMORT	SARL	499 548 501	NANTERRE	Gérant
SNC PROMOTION ET TOURISME	SNC	501 208 002	NANTERRE	Gérant
SOCIETE DE REALISATION DES PARCS TERTIAIRES DU GRAND NOBLE	SCCV	432 145 902	NANTERRE	Gérant
XIMMO	SARL	442 597 621	NANTERRE	Gérant
FINED	SAS	451 326 557	NANTERRE	Président
HOLDING TOURISME	SAS	434 940 656	NANTERRE	Président
ODALYS GROUPE	SAS	484 276 126	NANTERRE	Président
CFA CARAIBE	SARL	493 977 433	NANTERRE	Gérant
2I	SARL	399 352 715	NANTERRE	Gérant
AIXINVEST LOUBASSANE	SNC	488 499 781	NANTERRE	Gérant
ALIZES BTP SERVICES	SARL	447 682 261	NANTERRE	Gérant
ALIZES INVEST	SARL	451 374 508	NANTERRE	Gérant
ALIZES PROMOTION	SARL	453 435 653	NANTERRE	Gérant
ARGELES INVEST	SCI	498 845 510	NANTERRE	Gérant
AUXILIAIRE DES ALIZES	SARL	452 937 659	NANTERRE	Gérant
AVIGNINVEST	SCI	447 487 588	NANTERRE	Gérant
AXIMUR	SARL	434 833 190	NANTERRE	Gérant
BASSE TERRE INVEST	SCI	501 209 282	NANTERRE	Gérant
BENODET INVEST	SCI	501 277 594	NANTERRE	Gérant
BILLON DEVELOPPEMENT	SARL	498 484 781	NANTERRE	Gérant
BOAT DEVELOPPEMENT	SARL	492 394 283	NANTERRE	Gérant
BONNET INVEST	SCI	485 191 951	NANTERRE	Gérant
BONNEUILINVEST	SCI	434 810 255	NANTERRE	Gérant
BONNIEUX INVEST	SCI	505 108 506	NANTERRE	Gérant
CAP'INVEST	SARL	444 291 181	NANTERRE	Gérant
CARCASSONNE INVEST	SCI	502 283 047	NANTERRE	Gérant
CAUTERETS INVEST	SCI	500 691 423	NANTERRE	Gérant
CHAZAL INVEST	SCI	505 407 221	NANTERRE	Gérant
CHERBOURG INVEST	SAS	452 819 014	NANTERRE	Président
CONFORINVEST GUADELOUPE	SCI	479 626 319	NANTERRE	Gérant
CONFORINVEST MARTINIQUE	SCI	482 668 290	NANTERRE	Gérant
CONTINENTAL INVESTISSEMENT	SARL	440 854 594	NANTERRE	Gérant
DINVEST	SARL	441 953 735	NANTERRE	Gérant

DOTH INVEST	SCI	452 813 314	NANTERRE	Gérant
DRESSAGE HORSE NORMANDY TRADING	SARL	483 806 485	NANTERRE	Gérant
DUVAL INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS – DIP	SARL	448 663 815	NANTERRE	Gérant
EJ2M	SARL	484 022 819	NANTERRE	Gérant
EURL PARADIS 2	SARL	423 453 521	NANTERRE	Gérant
EVIAN INVEST	SCI	498 845 544	NANTERRE	Gérant
FDF	SARL	435 158 373	NANTERRE	Gérant
FEDENT	SARL	493 211 668	NANTERRE	Gérant
FIDINVEST 2	SARL	509 509 204	NANTERRE	Gérant
FINED 2	SARL	492 902 101	NANTERRE	Gérant
FLERS INVEST	SCI	490 826 153	NANTERRE	Gérant
FONCIERE CERES	SARL	487 596 793	NANTERRE	Gérant
FREJUS INVEST	SCI	501 279 863	NANTERRE	Gérant
GALERIE DES ALIZES	SARL	508 352 085	FORT DE FRANCE	Gérant
GOLFE JUAN INVEST	SCI	501 274 732	NANTERRE	Gérant
GOULAINIE INVEST	SCI	495 191 918	NANTERRE	Gérant
GUYINVEST	SCI	411 571 011	NANTERRE	Gérant
HDP A	SARL	453 069 379	NANTERRE	Gérant
HOLDING JEROMIERE	SARL	487 440 141	NANTERRE	Gérant
HOURTIN INVEST	SCI	499 373 561	NANTERRE	Gérant
IMFINED	SARL	444 523 567	NANTERRE	Gérant
IMFINED 2	SARL	500 992 730	NANTERRE	Gérant
ISTRES INVEST I	SCI	452 989 676	NANTERRE	Gérant
JEM DEVELOPPEMENT	SARL	488 671 652	NANTERRE	Gérant
KADRAN	SARL	420 827 040	NANTERRE	Gérant
LA BRUFFIERE INVEST	SCI	498 083 435	NANTERRE	Gérant
LE CORBIER INVEST	SCI	501 277 503	NANTERRE	Gérant
LE PUY INVEST	SCI	501 358 758	NANTERRE	Gérant
LINVEST	SARL	445 061 468	NANTERRE	Gérant
MAGENTA INVEST	SCI	435 108 782	NANTERRE	Gérant
MARSEILLE LE ROVE INVEST	SCI	499 376 457	NANTERRE	Gérant
MERIGNAC INVEST 2	SCI	494 406 085	NANTERRE	Gérant
MONTFERMEIL INVEST	SCI	434 810 735	NANTERRE	Gérant
NEVADA INVEST	SCI	504 783 887	NANTERRE	Gérant
NIMES INVEST	SCI	508 748 993	NANTERRE	Gérant
NOGENT INVEST	SCI	434 808 150	NANTERRE	Gérant
NOZAY INVEST	SCI	499 449 361	NANTERRE	Gérant
OSNYDEV	SCI	421 363 706	NANTERRE	Gérant
PARIGNE INVEST	SCI	487 759 524	NANTERRE	Gérant
PARKINVEST CREIL	SCI	492 442 272	NANTERRE	Gérant
PARKINVEST MONTPARNASSE	SCI	488 551 136	NANTERRE	Gérant
PARTHENAY INVEST	SCI	509 439 394	NANTERRE	Gérant
PARTICICAR	SARL	504 934 829	NANTERRE	Gérant
PARTICIREST	SARL	En cours	FORT DE FRANCE	Gérant
PARTIHOLDING	SARL	515 317 865	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET COMMERCE 2	SARL	501 464 770	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET ENTREPRISES	SARL	501 464 705	NANTERRE	Gérant

PATRIMOINE ET PARKINGS	SARL	501 464 804	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET PARTENARIATS PUBLICS	SARL	501 489 223	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET SANTE	SARL	484 065 586	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET SANTE RE	SARL	487 599 102	NANTERRE	Gérant
PATRIMOINE ET TOURISME	SARL	445 013 881	NANTERRE	Gérant
PERRINON INVEST	SAS	484 904 156	NANTERRE	Président
PERRINON INVEST BUREAUX	SCI	501 447 890	NANTERRE	Gérant
POITIERS EXTENSION INVEST	SCI	508 059 656	NANTERRE	Gérant
POITIERS INVEST BUREAUX	SCI	442 889 408	NANTERRE	Gérant
POITIERS INVEST COMMERCE 2	SCI	501 358 261	NANTERRE	Gérant
PONT-DU-CHÂTEAU INVEST	SCI	492 578 505	NANTERRE	Gérant
PORT CAMARGUE INVEST	SNC	508 041 019	NANTERRE	Gérant
POULX INVEST	SCI	491 006 300	NANTERRE	Gérant
PRA LOUP INVEST	SCI	453 900 060	NANTERRE	Gérant
QUANTUM CARAÏBES	SAS	505 372 490	NANTERRE	Gérant
SABLE INVEST	SCI	502 283 237	NANTERRE	Gérant
SAINT AUGUSTINVEST	SCI	491 430 575	NANTERRE	Gérant
SAINT CIERS INVEST	SCI	491 430 781	NANTERRE	Gérant
SAINT-JAMES INVEST	SCI	502 257 330	NANTERRE	Gérant
SAINT-PIERRE INVEST	SCI	500 570 908	NANTERRE	Gérant
SAINT SAVEST	SCI	491 485 371	NANTERRE	Gérant
SALAVAS INVEST	SCI	501 274 815	NANTERRE	Gérant
SAPSE	SA	682008 784	NANTERRE	PDG
SAPEC	SA	732016 191	NANTERRE	PDG
SCCV HAMEAU D'ACAJOU	SCCV	477 912 729	NANTERRE	Gérant
SCI EYSINES INVEST	SCI	491 036 943	NANTERRE	Gérant
SCI LE RELAIS	SCI	337 879 548	NANTERRE	Gérant
SCI PICARDIE	SCI	395 082 472	NANTERRE	Gérant
SCI ROANNE INVEST	SCI	490 984 176	NANTERRE	Gérant
W2N	SCI	490 824 976	NANTERRE	Gérant
SCI WAMBRECHIES INVEST	SCI	493 466 056	NANTERRE	Gérant
SIPRE – SOCIETE IMMOBILIERE DE PARTICIPATIONS REGIONALES	SARL	434 451 696	NANTERRE	Gérant
SPIM – SOCIETE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES	SARL	411 571 342	NANTERRE	Gérant
ST BARTH ALIZES	SARL	492 367 891	NANTERRE	Gérant
TONNAY INVEST	SCI	479 843 146	NANTERRE	Gérant
TOURINVEST	SCI	434 808 630	NANTERRE	Gérant
VALMEINIER INVEST 2	SCI	501 278 402	NANTERRE	Gérant
VIENNE JAZZ INVEST	SCI	501 333 843	NANTERRE	Gérant
VIERZON INVEST	SCI	499 427 367	NANTERRE	Gérant
VITROLINVEST	SCI	437 734 858	NANTERRE	Gérant
VACANCES BLEUES HOLDING	SA	423 729 706	MARSEILLE	Membre du CDS
NCI	SA	423 921436	ROUEN	RP Fined
TOCQUEVILLE FINANCE HOLDING	SA	497 673723	PARIS	Administrateur
TOCQUEVILLE FINANCE	SA	381 652 072	PARIS	Administrateur
YXIME	SA	394 369 193	NANTERRE	Président CA
FRP I	SAS	513 940 759	PARIS	Président

FRP II	SAS	515 396 497	PARIS	Président
---------------	------------	--------------------	--------------	------------------

Dominique Jouaillec (Administrateur et Directeur Général Délégué)

YXIME	SA	394 369 193	NANTERR E	Administrateur
BILLON FRERES ET COMPAGNIE	SAS	956 514 541	BOURG EN BRESSE	Président
EXPERTISES DIAGNOSTICS ET MESURES – EDM	SARL	418 159 968	NANTERR E	Gérant
SAPSE – GRAND GARAGE PARKING SAINT ELOI ERARD	SA	682 008 784	NANTERR E	Administrateur
SAPEC – PARKING ERARD CHARENTON	SA	732 016 191	NANTERR E	Administrateur

Lydia Le Clair (Administrateur)

VACANCES BLEUES HOLDING	SA	423 729 706	MARSEILLE	Membre du CDS
SINEQUANONE	SARL	480 107 226	RENNES	Gérant
MANAGEMENT ET GESTION	SARL	417 890 241	NANTERRE	Gérant

Pauline Duval (Administrateur)

DUVAL GESTION	SARL	512 695 958	NANTERRE	Gérant
IMFINED	SARL	444 523 567	NANTERRE	Gérant
DORLINVEST	SCI	403 072 903	RENNES	Gérant
PAD INVEST	SARL	511 076 507	RENNES	Gérant
RESTOSNY	SCI	403 324 411	RENNES	Gérant

Annexe 1 bis : Liste des mandats des gérants (depuis le 9 juillet 2009)

Duval Gestion SARL

Néant

Eric Duval

Cf annexe 1

Annexe 2 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	exercice 30/06/05	exercice 30/06/06	exercice 30/06/07	exercice 30/06/08	exercice 30/06/09
Capital en fin d'exercice					
11. capital social (en euros)	4 310 849	4 310 849	4 310 849	4 310 849	4 310 849
12. nombre des actions ordinaires existantes	1 413 393	1 413 393	1 413 393	1 413 393	1 413 393
13. nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
14. Nombre maximal d'actions futures à créer					
15. par conversion d'obligations					
16. par exercice de droits de souscription	11 000				
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'Euros)					
21. chiffre d'affaires hors taxes	364	330	0	0	0
22. résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	-11 418	-1 255	-954	-61	-213
23. impôts sur les bénéfices	-36	28	0	0	0
24. participation des salariés due au titre de l'exercice					
25. résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-11 382	-270	-684	-61	-213
26. résultats distribués (proposés)	0	0	0	0	0
Résultat par action					
31. résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	-8,05	0,91	-0,67	-0,04	-0,15
32. résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-8,05	-0,19	-0,48	-0,04	-0,15
33. dividende attribué à chaque action (proposé)	0	0	0	0	0
Personnel					
41. effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	1	0	0	0
42. montant de la masse salariale de l'exercice	206	243	-2	0	0
43. montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	100	82	2	0	0

Annexe 3 :**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2009 au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.**

- L'assemblée générale mixte du 15 juin 2009 a délégué au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmentations de capital et procéder sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois à l'émission, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, avec ou sans primes, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires lors de l'émission initiale, d'actions ordinaires.

Cette délégation porte sur une augmentation de capital d'un montant maximum de €2.500.000 et elle est valable pour une durée de vingt six mois à compter de l'assemblée générale qui l'a décidée.

Le Conseil d'administration réuni le 15 juin 2009 a usé de cette faculté et a décidé d'augmenter le capital social à hauteur de €2.102.853.

- L'assemblée générale du 15 juin 2009 a également délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

– Cette délégation porte sur un montant maximum de €150.000 euros étant précisé que le montant nominal d'augmentation de capital réalisé en application de cette délégation s'imputera sur le montant du plafond global fixé à la 2^{ème} résolution prise par l'assemblée générale du 15 juin 2009.

Ni le Conseil d'administration ni la gérance n'ont fait usage de cette deuxième délégation.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société PATRIMOINE ET COMMERCE Exercice clos le 30 juin 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **PATRIMOINE ET COMMERCE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du gérant relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris, le 27 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

A4 Partners

Laurent Bouby
Associé

Olivier Marion
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Société PATRIMOINE ET COMMERCE

Exercice clos le 30 juin 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Convention d'assistance et de conseil

Mandataires sociaux concernés : Monsieur Eric Duval et Monsieur Dominique Jouaillec.

Nature et objet

Aux termes d'une convention autorisée par votre Conseil d'Administration du 26 septembre 2008, et de son avenant autorisée par le Conseil d'Administration du 15 juin 2009, Patrimoine et Commerce confie à Duval Participations une mission d'assistance et de conseil dans le cadre de la mise en place de son projet de développement.

Cette convention stipule :

- Une rémunération fixe de 25 000 euros HT de sa date d'entrée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008,
- Une rémunération annuelle composée d'une partie fixe de 100 000 euros HT du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de transformation effective de la société en Société en commandite par actions et d'une partie variable liée au résultat.

Son avenant modifie principalement l'étendue des prestations et fixe le montant et les conditions d'attribution de la rémunération variable liée au résultat. Il fixe également l'honoraire de résultat d'un montant forfaitaire de 500 000 euros hors taxes, auquel pourra prétendre Duval Participations dans l'unique cas où Patrimoine et Commerce se verra apporter, pour le 31 décembre 2009 au plus tard, directement ou indirectement, un patrimoine immobilier d'une valeur vénale brute au moins égale à cent millions d'euros.

Modalités

La société Duval Participations a reçu en rémunération de la mission d'assistance et de conseil dans le cadre de la mise en place du projet de développement de votre société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 la somme de 74 999,98 euros.

Votre société a également enregistré une charge constatée d'avance de 500 000 euros au titre de la convention de résultat portant sur la réalisation de l'apport du patrimoine immobilier au plus tard pour le 31 décembre 2009.

2 Convention de compte courant d'associé

Mandataires sociaux concernés : Monsieur Eric Duval et Monsieur Dominique Jouaillec.

Nature et objet

Duval Participations a conclu une convention de compte courant avec votre société aux termes de laquelle le compte courant existant entre les deux structures est rémunéré au taux maximum fiscalement déductible.

Le solde du compte courant à la clôture de l'exercice s'élève à 1 182,92 euros.

Modalités

La charge d'intérêt au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 s'élève à 77 259,62 euros.

Paris, le 27 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

A4 Partners

Laurent Bouby
Associé

Olivier Marion
Associé

Rapport spécial sur les procédures de contrôle interne

PATRIMOINE ET COMMERCE
Société en commandite par actions au capital de €315.427,95
Siège social : 7-9 rue Nationale 92100 Boulogne-Billancourt
395 062 540 RCS Nanterre

**RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES
DE CONTRÔLE INTERNE**
(Article L.226-10-1 du code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre gérance, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général, au cours de l'exercice clos.

L'organisation et les procédures présentées dans ce rapport sont celles valables jusqu'au jour de clôture des comptes de l'exercice 2008/2009, soit le 30 juin 2009. Nous vous rappelons en effet, que depuis le 9 juillet 2009, la Société est une société en commandite par actions mais que néanmoins les procédures de contrôle interne restent inchangées. Il est précisé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la gérance exerce les pouvoirs attribués au conseil d'administration des SA et que le conseil de surveillance, dont les membres sont désignés par l'assemblée générale des commanditaires est l'organe en charge du contrôle de la gestion de la Société.

Il reviendra également au conseil de surveillance d'autoriser les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du code de commerce (sur renvoi de l'article L. 226-10 du code de commerce).

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration était composé, au jour de la clôture de l'exercice, de 4 membres.

Vous trouverez dans le rapport de gestion de la gérance, les noms des administrateurs en fonction au cours de l'exercice clos, la date d'expiration de leur mandat et les mandats exercés dans d'autres sociétés.

2. Organisation des travaux du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration organisait les travaux du conseil dont le fonctionnement n'était pas régi par un règlement intérieur.

Le conseil d'administration se réunissait aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait.

3. Convocations du conseil d'administration, fréquence des réunions et participation

Les administrateurs étaient convoqués par le Président du conseil d'administration quelques jours à l'avance.

Conformément à l'article L.823-17 du code de commerce, les commissaires aux comptes étaient convoqués à toutes les séances du conseil d'administration qui examinaient ou arrêtaient les comptes annuels ou intermédiaires.

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration s'est réuni 11 fois. L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

Date	Ordre du jour
26/09/08 (à 10h)	Cooptation d'administrateurs
26/09/08 (à 10h30)	Nomination d'un nouveau Président du conseil d'administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs Nomination d'un nouveau directeur général en remplacement du directeur général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs Nomination d'un directeur général délégué ; fixation de ses pouvoirs
26/09/08 (à 11h)	Autorisation de signature d'une convention d'assistance et de conseil avec Duval participations Autorisation de signature d'une convention de compte courant avec Duval participations
07/11/08	Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2008 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice Communication de la liste des conventions régies par les articles L.225-38 et suivants du code de commerce Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes Projet de transfert du siège Proposition de changement de dénomination sociale Préparation du rapport de gestion et du projet de résolutions Convocation de l'assemblée générale mixte annuelle et fixation de son ordre du jour
17/12/08	Avis motivé du conseil en application de l'article 231-19-4° du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers
27/02/09	Examen et arrêté des comptes semestriels au 31/12/08 Préparation du rapport du conseil d'administration
04/05/09	Proposition de nomination d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement d'un des commissaires aux comptes suppléant démissionnaire Proposition de délégation de compétence à se faire consentir à l'effet de procéder à des augmentations de capital Proposition de réduction de capital sous condition suspensive de la réalisation d'une augmentation de capital et pouvoirs pour la constatation de sa réalisation Proposition de modification de l'objet social Proposition de transformation de la Société en société en commandite par actions et préparation des statuts sous forme de société en commandite par actions Choix d'un associé commandité Désignation des gérants et propositions de nomination des membres du conseil de surveillance Confirmation des fonctions des commissaires aux comptes Proposition de délégation de compétence à se faire consentir par l'assemblée générale à l'effet de procéder à des augmentations de capital

	par émission d'actions réservées aux salariés adhérents de plans d'épargne Préparation du rapport du conseil d'administration et du projet de résolutions Convocation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire et fixation de son ordre du jour
28/05/09	Modification du texte de certaines résolutions à présenter à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2009 et notamment du projet de statuts de la Société dans le cadre de la transformation de la Société en société en commandite par actions et adaptation du rapport du conseil d'administration en conséquence
15/06/09	Décision de mise en œuvre de la délégation de compétence donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte de la Société du 15 juin 2009 à l'effet de décider et de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires Pouvoirs pour les formalités légales
15/06/09	Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'assistance et de conseil avec Duval participations, en date du 26 septembre 2008
26/06/09	Arrêté du compte courant détenu par Duval Participations dans le cadre de la libération de sa souscription à l'augmentation de capital décidée le 15 juin 2009.

4. Informations des administrateurs

Les administrateurs recevaient tous les documents et informations nécessaires à leur mission dans les délais légaux avant chaque réunion du conseil. Ils recevaient aussi régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

5. Conflits d'intérêts

Les commissaires aux comptes présentaient aux actionnaires un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et ses administrateurs ou directeurs généraux ainsi que, conformément aux dispositions légales, tout actionnaire détenant plus de 10% du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales. Etaient également soumises à cette procédure les conventions pouvant intervenir entre la Société et une entreprise, si l'un des administrateurs ou directeurs généraux était propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de l'entreprise.

En présence de telles conventions, le conseil devait être réuni pour autoriser préalablement la convention avant qu'elle ne soit conclue. En cas d'impossibilité, la convention pouvait également être ratifiée par l'assemblée générale sur proposition du conseil. Avis était donné dans tous les cas aux commissaires aux comptes par le Président, assisté de ses conseils, aux fins d'établissement dudit rapport.

Il était interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelques formes que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'appliquait aux directeurs généraux et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'appliquait également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

L'examen et l'approbation de ces conventions sur rapport des commissaires aux comptes étaient du ressort de l'assemblée générale des actionnaires, l'actionnaire intéressé étant exclu du vote.

6. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages en nature

Aucun des dirigeants de la Société n'était rémunéré ni ne bénéficiait d'avantages en nature.

7. Gouvernance d'entreprise

La Société étant depuis le 9 juillet 2009 une société en commandite par actions, le conseil de surveillance sera prochainement appelé à se prononcer sur l'adoption d'un règlement intérieur et à se référer à un code de gouvernance d'entreprise.

PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne mises en place par votre Société avaient pour but de s'assurer de la fiabilité des comptes, de la gestion financière, et de la maîtrise des risques inhérents à l'activité de la Société. L'organisation du contrôle interne s'articulait de la façon suivante :

1. Description synthétique du système comptable

La tenue de la comptabilité était assurée, par une société du groupe contrôlé par M. Eric Duval, actuel co-gérant de Patrimoine et Commerce (à des conditions de marché).

Dans un contexte d'activité de la Société très réduite (chiffre d'affaires nul sur les trois derniers exercices), la société en charge de la comptabilité fournissait une information comptable complète, contrôlée par la direction de la Société.

Les commissaires aux comptes intervenaient sur les comptes annuels et semestriels.

2. Description synthétique des procédures de contrôle interne

D'une façon générale, les procédures de contrôle interne reposaient essentiellement sur le contrôle des opérations par la direction.

LIMITATION DES POUVOIRS DES DIRECTEURS GENERAUX

Le président du conseil d'administration exerçait les fonctions du directeur général. Le conseil d'administration n'avait pas apporté de limitations particulières à ses pouvoirs.

Depuis le 26 septembre 2008, l'un des administrateurs assumait également la fonction de directeur général délégué. Les pouvoirs du directeur général délégué n'avaient pas été limités par le conseil d'administration, et ce en accord avec le directeur général.

Dans le fonctionnement de la Société sous sa nouvelle forme de société en commandite par actions depuis le 9 juillet 2009, la direction générale est assurée par deux gérants, chacun étant investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi ou par les statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

DIVERS

Sont mentionnées dans le rapport de gestion de la gérance les informations concernant la structure du capital, les rémunérations et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les facteurs de risques relatifs à Patrimoine et Commerce sont présentés au chapitre 8 du Document de Référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 15 juin 2009 sous le numéro R.09-056.

Le Président du Conseil de Surveillance
Dominique Jouaillec

**Rapport des commissaires aux
comptes sur le rapport du président
du Conseil de Surveillance**

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil de Surveillance de la société Patrimoine et Commerce

Société Patrimoine et Commerce Exercice clos le 30 juin 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Patrimoine et Commerce et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 27 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

A4 Partners

Laurent Bouby
Associé

Olivier Marion
Associé
